

---

# Dossier de travail

RESTAURATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SUITE AU  
CONCORDAT DE 1801-1802

Dossier constitué de 2 documents

**Documents :**

**1P2 -Affiche 27 germinal an 10 : proclamation relative aux cultes**

**1P2 - lettre du 22 fructidor an 10**

---

Groupe 7- Élève(s)

Prénom(s) et nom(s) : .....

.....

.....

.....

.....

.....

A) Exercice de transcription d'un document manuscrit (document 1)

Coulon le 22 fructidor, an 10. de la rep. fr. de  
Le préfet de rept de Var  
au Maire de Cannes

D'après ce qui a été convenu entre M.  
L'archevêque et moi, vous pouvez permettre, citoyen Maire,  
la fourniture des cloches pour le service divin.  
Vous devez veiller à ce qu'on ne les donne pour  
toute autre cause, sans votre autorisation expresse. Signé  
J. Fauchet, Le secrétaire général Casimir Daniel.

Leur copie conforme  
Le Sous préfet de 3<sup>e</sup> arrond. de rept de Var.  
Bailly



• Transcription : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Correction de la transcription** (à coller)

- **Notes :**

**Contexte :**

**Département du Var :** Cannes fait partie du département du Var jusqu'au 23 juin 1860, lorsque l'arrondissement de Grasse est détaché du Var pour former avec la province de Nice le département des Alpes-Maritimes.

**27 décembre 1799 :** Bonaparte exige le serment de fidélité et en même temps multiplie les contacts avec le Saint-Siège en vue du concordat.

**15 juillet 1801 :** les négociateurs adoptent le Concordat de 1801

Après des années **où les relations entre l'Église et l'Etat sont rompues**, le **Concordat de 1801-1802** annonce la réconciliation et le rétablissement Eglise catholique

**Restauration de l'Église catholique**, mais elle reste sous contrôle de l'état ; les biens d'église vendus ne sont pas rendus ; toutefois Napoléon assure la liberté religieuse (catholique mais aussi protestante, luthérienne).

- **Questions** *Lettre du 18 Novembre 1806 :*

1/ Quelle est la nature du document ? Quel en est l'auteur ? A qui s'adresse-t-il ?

.....  
.....  
.....

2/Qu'autorise M. le Préfet? Pourquoi est-ce lui qui prend la décision ?

.....  
.....  
.....

3/Quelle raison explique le contrôle des sonneries des cloches de l'église par le préfet?

.....  
.....  
.....

4/ Ligne 8 : expliquez l'expression « qu'on ne les sonne pour toute cause ». A quoi pourraient-elles servir ?

B) Document 2 : Affiche 27 Germinal An 10

**PROCLAMATION RELATIVE AUX CULTES.**

---

L E S

# CONSULS

## DE LA RÉPUBLIQUE

### AUX FRANÇAIS.

---

F R A N Ç A I S ,

Da sein d'une révolution inspirée par l'amour de la patrie, éclatèrent, tout-à-coup, au milieu de vous des dissensions religieuses, qui devinrent le fléau de vos familles, l'aliment des factions et l'espoir de vos ennemis.

Une politique insensée tenta de les étouffer sous les débris des autels, sous les ruines de la religion même. A sa voix cessèrent ces prières solennelles où les citoyens s'appelaient du doux nom de frères, et se reconnaissaient tous égaux sous la main du Dieu qui les avait créés; le mourant, seul avec la douleur, n'entendit plus cette voix consolante qui appelle les Chrétiens à une meilleure vie, et Dieu même sembla exilé de la nature.

Mais la conscience publique, mais le sentiment de l'indépendance des opinions se soulevèrent; et bientôt, égarés par les ennemis du dehors, leur explosion porta le ravage dans nos départemens; des Français oublièrent qu'ils étaient Français, et devinrent les instrumens d'une haine étrangère.

D'un autre côté, les passions déchaînées, la morale sans appui, le malheur sans espérance dans l'avenir, tout se réunissait pour porter le désordre dans la société.

Pour arrêter ce désordre il fallait rasseoir la religion sur sa base, et on ne pouvait le faire que par des mesures avouées par la religion même.

C'était au souverain Pontife que l'exemple des siècles et la raison commandaient de recourir, pour rapprocher les opinions et reconcilier les cœurs.

Le Chef de l'Église a pesé dans sa sagesse et dans l'intérêt de l'Église, les propositions que l'intérêt de l'État avait dictées; sa voix s'est fait entendre aux pasteurs: ce qu'il approuve, le Gouvernement l'a consenti, et les législateurs en ont fait une loi de la République.

Ainsi disparaissent tous les élémens de discordes; ainsi s'évanouissent tous les scrupules qui pouvaient alarmer les consciences, et tous les obstacles que la malveillance pouvait opposer au retour de la paix intérieure.

Ministres d'une religion de paix, que l'oubli le plus profond couvre vos dissensions, vos malheurs et vos fautes; que

cette religion qui vous unit, vous attache tous par les nœuds, indissolubles, aux intérêts de la patrie.

Déployez pour elle tout ce que votre ministère vous donne de force et d'ascendant sur les esprits; que vos leçons et vos exemples forment les jeunes citoyens à l'amour de nos institutions, au respect et à l'attachement pour les autorités tutélaires qui ont été créées pour les protéger; qu'ils apprennent de vous que le Dieu de la paix est aussi le Dieu des armées, et qu'il combat avec ceux qui défendent l'indépendance et la liberté de la France.

Citoyens qui professez les religions protestantes, la loi a également étendu sur vous sa sollicitude. Que cette morale commune à tous les Chrétiens, cette morale si sainte, si pure, si fraternelle, les unisse tous dans le même amour pour la patrie, dans le même respect pour ses lois, dans la même affection pour tous les membres de la grande famille.

Que jamais des combats de doctrine n'altèrent ces sentimens que la religion inspire et commande.

Français, soyons tous unis pour le bonheur de la patrie et pour le bonheur de l'humanité; que cette religion, qui a civilisé l'Europe, soit encore le lien qui en rapproche les habitans, et que les vertus qu'elle exige soient toujours associées aux lumières qui nous éclairent.

BONAPARTE, premier Consul de la République, ordonne que la proclamation ci-dessus sera insérée au Bulletin des lois, publiée, imprimée et affichée dans tous les départemens de la République.

DONNÉ à Paris, au palais du Gouvernement, le 27 Germinal, an 10 de la République Française.

Signé BONAPARTE. Par le premier Consul: le Secrétaire d'État, signé HUGUES B. MARET Le Ministre de la justice, signé ABRIAL.

Certifié conforme :  
Le Minist. de la Justice,  
A B R I A L.

Pour copie conforme : FAUCHET.

---

A Draguignan, de l'Imprimerie des frères GUICHARD et DUFORT.

## Contexte :

**loi du 25 germinal an X** : la loi établit les fondements pour un siècle des églises réformée et luthérienne.

**21 février 1795** : principe de la liberté des cultes pour tous les citoyens

**En 1799, le** bilan est défavorable : de 1793 à 1797 le corps des pasteurs s'est réduit de 40%.

Enfin **le 15 avril 1802** loi de Bonaparte organise le culte en deux grandes églises : luthérienne et réformée

**1807** : Napoléon mène une politique d'assimilation pour **les juifs**. Ils sont alors 50 000 juifs situés dans le Bordelais, Est et Avignon et le comtat Venaissin.

Les **protestants** représentent 550 000 à 600 000 âmes en 1789, ils accueillent avec ferveur la révolution, demande la liberté de conscience et la pleine égalité. En 1794 le culte public cesse : les temples sont fermés et réquisitionnés

## QUESTIONS

**1/** Quelle est la nature du document ? Quelle est sa date ? Qui sont les consuls ?

.....  
.....

**2/** Dans le premier paragraphe, pourquoi parle-t-on de « ruines de la religion » ? Relevez les termes qui montrent la désapprobation de cette situation antérieure.

.....  
.....  
.....  
.....

**3/**Dans le troisième paragraphe, « expliquez l'expression « devinrent les instruments d'une haine étrangère ».

.....  
.....  
.....  
.....

**4/**L'expression « réconcilier les cœurs » (paragraphe 6) fait référence à l'attitude du Pape : de quoi s'agit-il ? Depuis quand n'avait-il plus de relations avec les gouvernements français ?

.....  
.....  
.....  
.....

5/Qu'est-ce que le gouvernement attend de l'Eglise catholique ?  
paragraphe 9

.....  
.....  
.....  
.....

6/ Quelle place est réservée aux protestants (paragraphe 11)? Quel  
changement apparaît par rapport à l'ancien régime ?

.....  
.....  
.....

7/ Quels sont les objectifs de Bonaparte ?

.....  
.....  
.....  
.....

### C) CONCLUSION

---

Rédiger : montrez qu'il s'agit d'un tournant majeur des relations entre  
l'Eglise et l'état en France.